

Vous allez élire pour 4 ans vos représentants dans les CAPD et CAPA ainsi qu'aux nouveaux Comités Sociaux d'Administration (CSA). La période électorale est toujours riche de promesses, de journaux sur papier glacé, de posts et vidéos sur les réseaux sociaux...

Notre engagement, dans la continuité de nos actions passées, c'est la défense intransigeante des personnels, des statuts nationaux, des revendications, de l'Enseignement public laïque.

NON à l'expérimentation Macron de dénationalisation des écoles à Marseille comme ailleurs !

Le 2 septembre 2021, le Président de la République a annoncé un plan pour Marseille dont l'un des volets concerne l'Éducation **avec, en particulier, une expérimentation sur 50 écoles de la ville** (59 au final se retrouvent dans l'expérimentation). Des écoles pourraient ainsi **déroger à toutes les règles nationales**, des écoles dont les directeurs, de fait **véritables chefs d'établissement**, pourraient **choisir leurs personnels** dans la logique de la **Loi Rilhac** pourtant massivement rejetée par les personnels et la majorité de leurs syndicats (à l'exception de l'UNSA et de la CFDT).

Depuis cette annonce, FO combat cette déréglementation dans les Bouches du Rhône, informe et alerte au plan national face à l'intention annoncée de la généraliser.

**Au Comité Technique Académique (CTA),
une position constante de FO :
l'exigence de l'abandon de cette expérimentation !**

Vœu adopté au CTA du 18 octobre 2021

« Le 2 septembre dernier, le président de la république annonçait vouloir faire de 50 écoles de Marseille le laboratoire de « *l'école du futur* », par le biais de moyens financiers et matériels pour la réalisation de « *projets innovants* ». Il annonçait aussi l'instauration de postes à profils dans ces écoles, pour lesquels directrices et directeurs d'école participeraient à la commission de recrutement.

Dans ces écoles, horaires, modalités d'enseignement... seraient décidés localement. Ce projet remet en cause le caractère national de l'École et le statut des enseignants. Il ne répond en rien aux besoins exprimés par toutes les équipes : baisse des effectifs par classe, RASED complets partout, brigade de remplacement abondée, AESH..., ce qui nécessite le recrutement de personnels que nous réclamons depuis des années.

Les annonces formulées sur le second degré ne sont pas à la hauteur des enjeux ni des besoins pour les élèves des collèges, des lycées et des lycées professionnels : réduction des effectifs par classe, créations de postes d'enseignants, de CPE, d'AED, de PsyEN, d'infirmières, d'assistantes sociales, d'administratifs et constructions de lycées et de collèges supplémentaires.

Les organisations syndicales FSU / CGT / FNEC FP-FO représentées au CTA rappellent leur opposition à la contractualisation des moyens créant une école à deux vitesses et au recrutement sur poste à profil.

En conséquence, les organisations syndicales FSU, CGT, FNEC FP FO demandent l'abandon du projet d'expérimentation. »

Refus de vote de l'UNSA et du SIAES

Vœu adopté au CTA du 23 mars 2022

« Le CTA revendique l'abandon immédiat de l'expérimentation Macron dans les 59 écoles de Marseille et s'oppose au profilage de postes qui en résulte.

Le CTA n'accepte pas le chantage des moyens financiers supplémentaires contre la déréglementation de l'École et la casse du statut.

Le CTA revendique que les écoles bénéficient toutes des moyens financiers et humains correspondant à leurs besoins en matière d'aide à la direction d'école, d'accueil des élèves allophones, d'abaissement des effectifs, de RASED complets, d'AESH à hauteur des besoins, d'infirmières scolaires, de crédits pour leurs projets pédagogiques, d'ATSEM en nombre suffisant.

Cela implique un plan massif de recrutements sous statut, l'annulation de toutes les fermetures de postes et l'ouverture des classes nécessaires. »

Pour : FO, FSU, CGT, SIAES

Abstention : UNSA

Vœu adopté au CTA du 29 juin 2022

« Les organisations syndicales FSU, FO, CGT tiennent à exprimer leur totale opposition à l'expérimentation initiée dans 59 écoles marseillaises et dont M. le Président de la République a annoncé la généralisation. Cette décision surgit avant même le lancement effectif dans ces écoles à la rentrée, donc sans qu'aucune évaluation ni aucun bilan concerté ne puisse être effectué.

Le recrutement des enseignant-es par une commission comprenant le-la directeur-trice d'école comme la contractualisation de moyens en fonction du projet de chaque école sont des mesures rejetées par les personnels, qui tournent le dos à ce qu'est l'Éducation Nationale. Les organisations syndicales FSU, FO, CGT rejettent toute mesure qui viserait à créer une école à deux vitesses venant rompre l'égalité entre tous les élèves et allant à l'encontre des principes de notre République.

Au contraire, nos organisations portent un projet avec une toute autre ambition pour le service public d'éducation, dans lequel chaque école aurait les moyens nécessaires à la réalisation de projets pédagogiques pour la réussite de tous les élèves.

Les organisations syndicales FSU, FO, CGT exigent l'abandon de l'expérimentation Marseillaise et donc de sa généralisation.

Refus de vote de l'UNSA et du SIAES

Signalons que sur ce vœu, dans un premier temps, la FSU a refusé de prendre notre amendement qui demandait que soit rappelée « **l'exigence de l'abandon de l'expérimentation** ».

Nous avons donc indiqué que FO ne voterait ce vœu **que si cette exigence y figurait** comme dans le vœu que nous avons présenté le 23 mars. La FSU l'a alors réintroduite.

Contre cette expérimentation qui vise à transformer l'École Publique, sur le modèle des écoles privées sous contrat, en une multitude d'établissements autonomes, avec des projets particuliers en lien avec les élus locaux et les associations diverses, et des chefs d'établissements recruteurs, au détriment de l'égalité des droits et des statuts, au mépris de toutes les règles de mutation qui sont un rempart contre les passe-droits,

VOTER FO,

C'est revendiquer l'abandon partout de cette expérimentation,

C'est défendre le cadre national et laïque de l'École publique, le statut national de fonctionnaire d'État des enseignants,

C'est exiger le retour partout à des règles de mutation fondées sur des barèmes objectifs, contrôlables par les élus du personnel.